



PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Direction de l'immigration et de l'intégration
Bureau de l'admission au séjour

Le dispositif d'accueil des étudiants étrangers en Seine-Saint-Denis

Près de 6 500 étudiants étrangers, de plus de cent nationalités, résident en Seine-Saint-Denis et sont titulaires de cartes de séjour qu'ils renouvellent chaque année. Pour cela, la préfecture a adapté son dispositif de traitement de ces titres pour offrir, d'octobre à décembre, un accueil de plus grande proximité à ces étrangers venus en France poursuivre des études supérieures.

Les conventions qui ont été conclues à l'automne avec les deux grands pôles universitaires que sont Paris 8 et Paris 13, ont permis d'ouvrir des permanences d'accueil au sein de ces établissements, fonctionnant tous les jours et assurées conjointement par des agents de la préfecture et de ces universités.

Ce sont au total plus de 900 étudiants qui ont pu engager leurs démarches au sein de leur université et, autre innovation, leur titre de séjour leur a été remis cette année à la sous-préfecture de Saint-Denis, au plus près de leur lieu d'études.

Parallèlement pour les étudiants étrangers fréquentant des établissements d'enseignement situés en dehors du département, la préfecture a mis en place une cellule spécifique d'accueil au sein de la direction de l'immigration et de l'intégration. Plus de 5 000 dossiers y ont été enregistrés et traités.

Les résultats de cette nouvelle organisation apparaissent très positifs et en justifient la reconduction à la prochaine rentrée universitaire.

Date d'affichage : le 27 décembre 2010.